

Communiqué de presse

Suite à la publication de l'arrêté du 31 juillet 2012, le Ministère de l'agriculture voudrait imposer des normes auxquelles devraient répondre tous les détenteurs d'animaux de compagnie, mais singulièrement les éleveurs, les vendeurs d'animaux et les prestataires de services, dont les refuges et les fourrières.

Ce projet de "normes" élaboré dans le secret des bureaux de l'administration centrale est loin de faire l'unanimité des organisations appelées à donner leur avis et nous tenons à la disposition de nos adhérents, la teneur les voix discordantes qui se sont faites jour sur ce projet. La profession vétérinaire, des éleveurs, les SPA ainsi que certaines animaleries ne partagent pas projet voulu par la DGAL et que celle-ci veut faire passer en force, ignorante qu'est cette dernière des réalités du terrain.

Au travers de cette pétition nous demandons au Ministre d'agriculture de ne pas cautionner une « dérive animalitaire » de son administration. Les entreprises, associations ou fondations devront entreprendre d'importants travaux pour respecter ces normes, sans que la rentabilité économique soit assurée et sans que le but poursuivi par cette réglementation soit atteint. Rappelons-nous le précédent de la loi du 6 janvier 1999 qui a été modifiée à plusieurs reprises. De plus, des dispositions réglementaires qui en sont issues (dispositions réglementaires incluses dans le Code rural et de la pêche maritime ainsi que des arrêtés autonomes) sont toujours contestées, y compris par les professionnels (catégorisation des chiens, par exemple).

Le SYNAPSES a déjà fait des propositions concrètes à l'administration, sans être écouté jusqu'à présent, mais entend faire valoir des dispositions de bon sens, exemptes de toute mesure empreinte d'anthropomorphisme.

N'hésitez pas à faire connaître cette pétition autour de vous. Si vous deviez la mettre en ligne sur un site professionnel, cela est possible mais nous vous demandons de nous le faire savoir.

<http://www.syndicat-animaleries.org/pages/petition.html>

Paris, le 22 avril 2013

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

📠 : 01 77 65 66 02

📱 : 06 20 79 28 37

<http://www.syndicat-animaleries.org>
contact@syndicat-animaleries.org